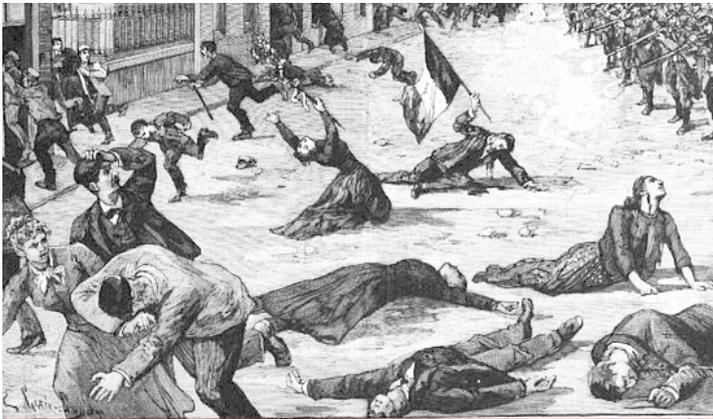




Réprimer « Démocratiquement »



***Répressions de la
contestation sociale,
de 1871 à nos jours***



SOMMAIRE :

• Repas des anciens mars 2020

INTRODUCTION

p. 3 Claude Ven

INTERVENTIONS

p. 7 Emeric Tellier

p. 18 Bernard Lamirand

DÉBATS

p. 24 Claude Ven

Michel Tual

Daniel Henriet

p. 25 Jean-Marie Vernhes

Jacques Cohn

Louis Dronval

p. 26 Simon Miralikan

Gérard Esson

p. 27 Roger Sylvain

Claude Ven

Denis Jupille

Alphonse Véronèse

p. 28 Stéphane Flégeau

Illustrations de couverture, de gauche à droite :

- extrait de la une du *Petit Parisien* © DR | coll. IHS CGT Métaux
- Gérard Esson
- Jacques Cohn
- Répression de la manifestation du 1^{er} mai 1934 au Bois de Vincennes © DR | coll. IHS CGT Métaux

Prise de notes des débats : Philippe Chenebaux

Maquette & illustrations au trait : Rudy Jean-François IHS CGT métallurgie • imprimé par nos soins



Supplément aux Cahiers d'histoire de la Métallurgie n°68

réalisé par l'IHS-CGT Métallurgie 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

• 01 53 36 86 38 • ihs.gas@free.fr •

<https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/>



Notre rencontre d'aujourd'hui se déroule dans une période très particulière. Les incertitudes, les difficultés, les menaces que le climat social des derniers mois a engendrées s'amplifient avec l'angoisse d'une épidémie que personne n'est en capacité de maîtriser. Les doutes et la méfiance se cristallisent pour des gouvernants distants et faisant trop souvent la démonstration de leur incompetence.

Profitant de cette nouvelle inquiétude dans la population, le gouvernement tente de trouver une issue à l'adoption de sa réforme des retraites.

L'exécutif, aux abois, fait le choix d'une porte de sortie pitoyable : l'utilisation du 49-3. Et il le fait un samedi soir, en catimini, mélangeant avec cynisme les sujets anxiogènes, trahissant ainsi le mépris qu'il porte aux institutions et aux élus du peuple. Le premier ministre ne sort pas grandi de sa prestation provocatrice et insultante, en faisant la leçon à

un hémicycle déserté pour le week-end.

En réaction, dès cette après-midi, une nouvelle initiative de mobilisation est organisée partout dans le pays. Nous espérons quelle sera d'ampleur et permettra une forte protestation sur ce déni de démocratie qui met en cause notre avenir et celui de nos enfants.

À cette heure, nous ne savons pas comment se dérouleront ces nouvelles épreuves de force face à un pouvoir adepte des explications ambiguës, voire contradictoires et des arguments fallacieux. Son aptitude au mélange des genres l'amènera peut-être à interdire la manifestation ou à exiger sa dispersion pour raisons sanitaires.

Il n'en demeure pas moins que pour lui, la bataille est déjà perdue. Grâce à des semaines de lutte et de mobilisation, l'opinion publique, enfin informée du contenu de cette réforme, a basculé dans le camp de l'opposition, entraînant avec elle de plus en plus de corporations et de professions libérales. Le manque de préparation, l'incohérence, la dimension imprévisible des risques qu'elle fait courir sont relayés par le conseil d'État et de nombreuses hautes instances de ce pays.

Avec ce projet de loi, la majorité a créé un monstre, qu'elle n'a jamais maîtrisé mais conti-

nue d'alimenter, le rendant toujours plus difforme, incohérent et dangereux. Mais, même s'il devient de plus en plus inacceptable et inapplicable, ce texte demeure un enjeu pour les fonds de pensions, assurances et gestionnaires financiers qui espèrent encore en être les bénéficiaires.

Évoquer ce nouvel épisode de la bataille qui se mène depuis de si longues semaines ne m'éloigne pas du sujet du jour. Il introduit de façon directe les méthodes dont le pouvoir est prêt à user pour faire taire l'opposition. Car il dispose d'un vaste arsenal médiatique, juridique, judiciaire et répressif.

Nous avons choisi pour le débat de cette année de revenir sur la dimension répressive de son action. Les doctrines de maintien de l'ordre ont évolué au fil des décennies. Ce sont les événements des derniers mois qui nous ont incité à réfléchir, avec vous, sur les méthodes utilisées par un pouvoir qui n'hésite pas à faire le choix de la matraque quand sa « pédagogie » a lamentablement échoué.

Je dis bien « réfléchir avec vous » car les éléments qui vont vous être soumis doivent vous inciter par vos expériences et vos réflexions à développer le sujet. Nous vous laisserons, je l'espère, suffisamment de temps pour que chacun puisse intervenir à l'issue des présentations prévues.

Ainsi, Emeric Tellier nous brossera un rappel historique des méthodes de maintien de l'ordre du pouvoir et Bernard Lamirand, nous fera part de son travail, avec l'aide d'Alain Tacquin, sur la grande manifestation des métallurgistes de 1979 qui a vu la démonstration de l'implication des forces de l'ordre dans la casse et la provocation.

Nous ne pouvons que vous inciter, à l'issue de nos échanges, à retranscrire vos interventions par écrit, afin que nous puissions les publier au plus tôt avec celles qui, éventuellement, n'auront pu être prononcées aujourd'hui.

Grèves, mobilisations, manifestations ont toujours été l'objet des manœuvres gouvernementales pour en réduire l'impact, en minimisant le nombre des participants, en contestant, dénaturant et censurant leur expression, n'hésitant pas les étouffer sous la menace, les coups, l'incarcération, la criminalisation des actions.

Le gouvernement actuel n'a pas hésité à user et abuser de ces différents procédés. Ce que l'on peut regretter c'est que dans la dernière période, face au calme et à la rigueur des manifestations syndicales, il a été contraint de changer de discours sur les violences policières et que c'est un syndicaliste, Laurent Berger pour ne pas le nommer, qui

a pris le relais en essayant de monter en épingle l'irruption de manifestants dans le hall de la CFDT pour criminaliser leur action. Une nouvelle fois, ce sont les multiples vidéos prises sur l'instant, qui ont fait la démonstration de l'absence de toute violence et de la moindre casse.

Le sort réservé aux manifestations du 1^{er} mai ces dernières années est révélateur. Il est, je pense, inutile de vous rappeler le dernier épisode, celui du 1^{er} mai 2019, où les forces de l'ordre ont sciemment chargé le carré de tête syndical, pourtant tout à fait identifié comme tel. Certains observateurs ont été jusqu'à prétendre qu'il était nécessaire d'intervenir pour éviter un rapprochement entre CGT et Black-blocs qui aurait pu tourner à l'insurrection. Je n'invente rien.

Ces fameux Black-blocs, déjà omniprésents le 1^{er} mai 2018, que les responsables de la préfecture ont laissé faire leur démonstration de force près de la gare d'Austerlitz avant qu'ils ne cassent et pillent le bas du boulevard de l'Hôpital. Certains avaient eu beau jeu à l'époque de démontrer la connivence des manifestants et des casseurs.

Pour l'anecdote, c'est cette même année qu'un homme de confiance, un intime du président Macron, avait demandé l'autorisation de prendre sa journée (un 1^{er} mai !), pour

aller casser du manifestant. Ce qu'il ne s'était pas privé de faire, à l'issue de la manifestation, place de la Contrescarpe. Si, comme je le disais, cet épisode peut paraître anecdotique, il devient, au regard des révélations qui ont suivi sur le comportement et la personnalité de ce M. Benalla, comme l'expression concrète d'une conception du pouvoir et d'une attitude méprisante et élitiste de l'ensemble de l'entourage du monarque républicain.

Cet état d'esprit s'est traduit par la suite dans le comportement souvent complètement débridé des forces de l'ordre, assurées d'une totale impunité.

Le mouvement social des gilets jaunes a été l'occasion d'imposer une doctrine non plus de maintien de l'ordre mais d'intervention musclée pour faire taire et effrayer. La menace permanente d'incarcération, les centaines de mise en garde à vue - chiffres incroyables -, ont participé activement à la détermination de museler une expression populaire. Ces agissements n'ont fait qu'entraîner les manifestants dans la spirale de la violence pour répondre aux attaques et espérer enfin se faire entendre d'un gouvernement totalement indifférent aux réalités de la population.

Les tirs de LBD, les lancers de grenades lacrymogènes parfois à bout portant, les charges



Manifestation à Paris à la mémoire de Malik Oussékine © Franck Schneider | WikimediaCommons

furieuses qui s'apparentent plus à un défouloir de violences qu'à un dispositif raisonné de dispersion, la remise en selle des BRAV-M, joyeux descendants des voltigeurs de Pasqua qui en leur temps ont assassiné le jeune Malik Oussekiné, le harnachement hâtif de la BAC ou des fonctionnaires sortis des commissariats sans formation ni directive autre que celle de nettoyer le terrain ont conduit à une atmosphère de non-droit au sein des manifestations et furent la

porte ouverte aux pires exactions.

« On a ainsi pu voir des croche-pieds revanchards, des coups de matraque portés avec fureur au hasard par défoulement et des dizaines de lycéens à genoux, mains sur la tête, rappel atroce d'une époque que l'on croyait révolue. »

Le pire étant sans doute que certains, investis du pouvoir, n'y voyaient qu'une méthode comme une autre de maintenir le calme dans la jeunesse.

Le président de la République n'a pas manqué de se mêler à cette dérive inquiétante en incitant une dame âgée, piétinée par une charge policière inutile mais tellement revigorante face à un rassemblement pacifique, à Nice, de profiter de sa convalescence pour retrouver un peu de sagesse et renoncer à manifester vu son âge.

C'est là une partie de leur réussite. Au vu des heurts qui, pendant toute une période, ont perturbé les manifestations, on incite à rester chez eux les plus fragiles, les plus âgés et les handicapés. Toute une partie de la population que l'on prive aujourd'hui, par la peur, de l'usage de son droit de manifester inscrit dans la Constitution.

Belle victoire messieurs les démocrates du nouveau monde macronien. Belle réussite quand on stigmatise, comme l'a fait M. Castaner, les « hordes de sauvages » qui auraient soi-disant pris d'assaut l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, nouvelle attaque honteuse à l'image de celle faite précédemment contre des manifestants qui se seraient attaqués aux enfants malades de l'hôpital Necker. Mais aujourd'hui les outils modernes viennent parfois au secours des insurgés et les vidéos qui se multiplient ont vite fait de faire un sort à ces accusations odieuses.

En réaction les tentatives de faire porter aux policiers des caméras afin de faire la démonstration du bien-fondé de leurs actions ont fait long feu. Ils ne les portent pas, les oublient, les cachent, tout comme ils cachent leur matricule, refusent d'être filmés et matraquent à la volée ceux qui ont l'audace de sortir leur smartphone. Les « bleus » ou les « cagnes », suivant les

époques, se protègent dans la masse, derrière les ordres donnés ou omis, dans le confort du mutisme de l'IGPN qui détourne le regard ou prend le temps de ne rien trouver. Et on nous conteste le droit de s'indigner, dans un tel climat, des excès qui mutilent et qui tuent.

Le gouvernement a initié une terrible créature qu'il peine à maîtriser et nous entraîne dans un gouffre. Car la bavure, la mort d'innocents, fruit de pratiques contestables et contestées, peut arriver n'importe où, n'importe quand. On meurt noyé dans la Loire un soir de fête de la musique, mais aussi lors de simples contrôles d'identité.

Vingt-six tués en 2019 par les forces de l'ordre, notamment suite à leurs pratiques hautement dangereuses pour la vie. Elles utilisent des techniques extrêmement violentes et potentiellement létales. Clé d'étranglement, plaquage ventral et pliage : ces trois pratiques ont pour but d'immobiliser une personne en lui comprimant le thorax et le cou pour entraver la respiration. Mais plus la compression dure, plus l'interpellé manque d'oxygène et plus il se débat, et plus les agents renforcent leur pression et plus cette violence tue. Combien de blessés, d'éborgnés, avec les LBD, lanceurs de balles de défense ? Combien de mains arrachées par des grenades de

désencerclement ?

Le climat s'assombrit encore quand on constate, depuis les attentats de 2015, un afflux de militaires, gendarmes et policiers dans les groupuscules d'ultra-droite pour une part adeptes des armes : Les volontaires pour la France, le GUD, les soldats d'Odin, le cercle Renaissance, les identitaires de tout poil. Il y en a pour tous les goûts mais leurs objectifs - ou plutôt leurs cibles - sont similaires : les Arabes, les Juifs, les Noirs, les syndicalistes, les communistes, les gauchistes et même les écolos. Fraction minoritaire des forces de l'ordre, oui sans doute, mais à trop fracturer le pays, on court à la catastrophe sur un tel terreau.

On ne sort pas de notre thème en évoquant ces réalités car un gouvernement aux abois est capable d'user de tous les moyens pour conserver le pouvoir et faire taire la contestation. C'est un des enseignements majeurs de notre histoire.

C'est l'ensemble de ces éléments qui nous ont incités à mettre à l'ordre du jour de notre échange d'aujourd'hui les provocations et la répression policière. Vous aurez sûrement beaucoup de choses à rajouter. ●



L'ordre contre la liberté : esquisse d'une histoire du maintien de l'ordre en France

Disons-le sans détour : le mouvement social s'est toujours heurté à une répression patronale et étatique protéiforme, allant de la simple brimade aux agressions contre les biens et les personnes, en passant par la surveillance, les actions en justice, les licenciements ou encore les discriminations en tout genre. Cette seule intervention ne pourrait faire le tour de toutes les formes de répression dont sont victimes les syndiqués, les militants, les citoyens. Parmi ce large éventail, les violences commises lors des grèves et des manifestations ont connu ces dernières années une croissance inquiétante.

Que l'on en juge : 12 000 grenades lacrymogènes ont été tirées en quelques heures à Paris le 1^{er} décembre 2018. Ces

armes chimiques, interdites sur les champs de bataille par la Convention de Genève de 1993, sont paradoxalement autorisées pour des opérations intérieures de « maintien de l'ordre ». En six mois, 19 000 tirs de LBD40, les lanceurs de balles de défense, et plus de 5 000 tirs de grenades de désencerclement ont officiellement été reconnus par le ministère de l'Intérieur. Parmi les milliers de blessés, vingt-six ont été éborgnés, cinq ont eu la main arrachée et deux sont décédés, selon le décompte assuré par David Dufresne sur son compte twitter [Allô@Place Beauvau](#). Et je ne décompte pas ici les centaines d'arrestations et de présentation aux juges.

Tel est le bilan non-exhaustif de dix-huit mois de « maintien de l'ordre » dans le pays dit « des droits de l'Homme ». Ces quelques chiffres illustrent crûment l'analyse proposée par Karl Marx et Friedrich Engels il y a de cela un siècle et demi. Pourquoi une telle répression de la part de l'État ? L'État n'est pas neutre, il est au service de la bourgeoisie, pour défendre les intérêts du capital. L'État, explique Engels dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État (1884)* est un « produit de la société à un stade déterminé de son développement ; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble

contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que (...) les classes aux intérêts économiques opposés ne se consomment pas (...) en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'"ordre" ; et ce pouvoir né de la société mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'État ». En quoi consiste l'État ? Principalement en des « détachements spéciaux d'hommes armés », complétés par des lois répressives, des tribunaux pour les appliquer et des lieux d'enfermement.

Cependant, l'enracinement de la démocratie républicaine et de son corolaire, le suffrage universel, génère une contradiction : le salariat, classe dominée, est désormais composé de citoyens dotés de droits et de libertés, en particulier d'expression. Comment dès lors réprimer « démocratiquement » ? Comment assurer le « maintien de l'ordre » ? Vous noterez ici l'ambiguïté sémantique. S'agit-il de l'ordre public ou bien de l'ordre établi ? Les relations entre l'État, les détachements spéciaux d'hommes armés et la classe dominante ne peuvent bien évidemment pas se résumer à une simple « courroie de transmission ».



Arrestations durant la Semaine Sanglante, 1871. Gravure tirée de l'*Illustrated London Week* © coll. IHS CGT Métaux

Il existe des logiques contradictoires à l'œuvre au sein de ces trois acteurs. Mais s'il faut se garder de toute caricature, force est de constater que la matraque tombe souvent du même côté, entendez sur le mouvement ouvrier. J'ajouterais ici que la matraque a tendance à tomber plus durement et plus souvent dans les départements et territoires d'outre-mer qu'en métropole.

Faire taire les oppositions

De la Révolution française (1789-1799) à la Commune de Paris (1871), les soulèvements sociaux et rébellions internes ont tous été écrasés par l'armée et la Garde nationale, de la même manière que n'importe quelle agression extérieure. Le sang ouvrier et paysan a ainsi coulé à de nombreuses reprises, en 1815, 1830, 1832, 1848, 1851, 1869 ou encore durant la semaine sanglante qui mit un terme à l'expérience communarde en 1871. L'avènement de la Troi-

sième République et l'arrivée au pouvoir des républicains à partir de 1880 s'accompagnent d'un essor du syndicalisme et des luttes sociales. Pour autant, les libertés proclamées se heurtent toujours au respect de l'ordre.

En Province, il revient à l'armée et à la gendarmerie d'encadrer et de réprimer les grèves et manifestations. Les dérapages sont nombreux et tragiques : le 1^{er} mai 1891, l'armée, équipée des nouveaux fusils Lebel ouvre le feu à Four-

mies, dans le Nord. Trente-cinq personnes sont blessées, neuf périssent. Le plus jeune, Émile Cornaille, n'avait que onze ans. L'émotion considérable qui traverse l'opinion publique n'empêche pas la liste macabre de s'allonger. En juin 1900, trois ouvriers sont tués à Chalon-sur-Saône ; en mars 1907, un docker trouve la mort à Nantes ; en juin 1907, à Narbonne, six manifestants décèdent, tandis que des dizaines d'autres sont blessés ; le mois suivant, quatre grévistes sont tués et quarante blessés par balles à Raon-l'Étape et Draveil-Vigneux ; en juillet 1908 une manifestation à Ville-neuve-Saint-Georges s'achève par quatre morts et des dizaines de blessés.

À Paris, la répression est tout aussi brutale. Le « maintien de l'ordre » est – c'est une exception – assumé par la police municipale, forte de plusieurs milliers de gardiens de la paix. La troupe et la gendarmerie ne jouent qu'un rôle d'appoint. Un exemple, parmi tant d'autres : le 1^{er} mai 1891, jour de la fusillade de Fourmies, le commissaire de police de Levallois fait poursuivre un groupe d'une quinzaine « d'anarchistes » ayant manifesté drapeau rouge en tête dans la rue principale de la ville. Débusqués chez un marchand de vin à Clichy, un affrontement très violent s'ensuivit, avec coups de feu. Le passage à tabac de

trois manifestants est tel qu'on ne put les présenter au parquet que plusieurs jours plus tard. Rien d'étonnant donc à ce que l'argot populaire désigne depuis le milieu du XIX^{ème} siècle les gendarmes et les agents de police sous le sobriquet équivoque de « cagnes ».

La situation évolue avec l'arrivée en 1893 de Louis Lépine au poste de préfet de police. Adeptes du rapport de force, anti-syndicalistes et antisocialistes épidermiques, ils mettent au point de manière empirique les techniques modernes de maintien de l'ordre, en privilégiant l'anticipation plutôt que la répression, par le renseignement, les arrestations de masse et les démonstrations de force. Un exemple, parmi d'autres : pour le 1^{er} mai 1906, journée nationale de grèves et de manifestations particulièrement suivie pour l'obtention de la journée de travail de huit heures, Louis Lépine avait fait appel, en plus de la police municipale et des brigades de réserve, à 40 bataillons d'infanterie, 32 escadrons de dragons, 10 de chasseurs, 5 de hussards et 1 de cuirassiers ! Si Louis Lépine peut se targuer qu'il n'y ait pas eu de morts en vingt ans à Paris chez les manifestants, la violence reste bien réelle, les agents usant et abusant de « la machine à bosser » (leurs poings), « la chaussette à clous » (leurs pieds), du sabre-baïonnette ou encore de

leurs pèlerines roulées, dont ils se servent comme gourdins. Un autre exemple, parmi d'autres : le 29 octobre 1903, à la Bourse du Travail de Paris, la sortie d'un meeting est jugulée selon la technique de « l'échelle à saumons » mise en œuvre lors de la traditionnelle manifestation au mur des Fédérés du Père-Lachaise – interdiction des drapeaux, des chants et des discours, présence de barrages échelonnés et passage de manifestants par petits groupes avec dispersion immédiate. Les esprits s'échauffent et les forces de police pénètrent dans la Bourse, sabre au clair, et poursuivent les présents jusque dans les bureaux. Il y eut en tout 84 blessés graves.

Le retrait progressif de l'armée

Au tournant du XX^{ème} siècle, une double évolution dans le sens d'une certaine pacification est néanmoins perceptible. Tout d'abord, la tolérance des républicains à l'égard des grèves et des manifestations s'accroît. Dans ce cadre, la réflexion sur l'encadrement des manifestations par les manifestants eux-mêmes, amorcée en 1907, progresse. La manifestation organisée le 13 octobre 1909 contre l'exécution du pédagogue libertaire espagnol Francisco Ferrer





Le préfet de police Lépine donne ses ordres le 1^{er} mai 1906 © coll. IHS CGT Métaux

est émaillée de nombreuses violences : un policier est tué, une centaine sont blessés, des omnibus sont incendiés, des conduites de gaz percées. Après de rudes négociations, une seconde manifestation est tolérée quatre jours plus tard. Cette manifestation du 17 octobre est la première à être encadrée à la fois par les organisateurs et les forces de l'ordre. *L'Humanité* publie pour la première fois les modalités techniques de la manifestation : parcours, accès, responsables, ordre des cortèges, dispersion, organisation du service d'ordre. La manifestation se déroule sans accroc, de la place de Clichy à la place de

la Concorde. Il faut dire que les manifestants sont encadrés par deux colonnes de gardiens de la paix défilant en serrefiles, tronçonnés en groupes de 1 000 à 1 500 personnes, séparés par des pelotons de cuirassiers et de gardes républicains à cheval. Les pancartes et drapeaux ont été interdits, tout comme les cris hostiles aux gouvernements français et espagnols. Bien que l'on soit tenté de comparer cette manifestation à celle du 23 juin 2016 contre la loi Travail, qui s'était déroulée sous haute surveillance policière autour du bassin de l'Arsenal à Paris, elle est une étape importante dans le cadre des négociations et

des stratégies ouvrières visant à rendre légitime ce nouveau répertoire d'action collective.

La seconde évolution concerne les forces armées. Le principe de la graduation de l'usage de la force se diffuse, tandis que le pouvoir politique prend ses responsabilités en soumettant les forces armées aux autorités civiles (préfet et commissaire) pour la définition des moyens et des modalités d'intervention. Ensuite, la hiérarchie militaire propose, dès la fin du XIX^{ème} siècle, de déléguer les opérations de maintien de l'ordre à un corps spécial. En effet, depuis la réforme des forces armées en 1872, l'armée est composée



Des soldats du 17^e Régiment d'infanterie envoyés à Gafsa (Tunisie) pour leur insubordination, 1907 © WikimediaCommons

de conscrits, majoritairement fils d'ouvriers ou de paysans et dirigée par des officiers souvent fils de nobles. L'intervention de l'armée dans les conflits sociaux suscite la crainte, parmi la bourgeoisie et les gouvernants, celle de la fraternisation et d'un détournement révolutionnaire. Cette crainte prend par exemple forme en 1907 avec les mutineries du 17^{ème} régiment d'infanterie de Béziers et du 100^{ème} régiment d'infanterie de Narbonne avec les viticulteurs du Midi. Célébré par le chansonnier Montéhus dans son *Gloire au 17^{ème}*, ce cas est loin d'être isolé. La crosse en l'air se manifeste ainsi à Dunkerque,

lors de la manifestation du 1^{er} mai 1908, ou encore à Toulouse en 1913, lorsque des soldats descendent dans la rue et dénoncent le rôle qu'on leur fait jouer contre les ouvriers.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'offensive revendicative en 1919 et 1920 est contenue par un important déploiement de forces militaires et policières, en particulier à Paris. La justice militaire est saisie, en vertu de la loi sur l'état de siège du 2 août 1914, toujours en vigueur, les réquisitions et l'appel aux volontaires pour remplacer les grévistes sont massifs, tandis que le ministre de la Guerre annonce

que la troupe serait désormais armée dans ses opérations de maintien de l'ordre. En mai 1920, les compagnies ferroviaires profitent de la reprise du travail pour révoquer 18 000 salariés, tandis qu'une instruction judiciaire est ouverte pour complot contre la sûreté de l'Etat et infraction à la loi de 1894 sur les menées anarchistes contre la CGT dont la dissolution est prononcée en janvier 1921 par le tribunal correctionnel de la Seine.



Évacuation d'une usine occupée par les grévistes à Roubaix, 1936 © DR | coll. IHS CGT Métaux

Un corps spécialisé dans le « maintien de l'ordre »

Les événements de l'immédiat après-guerre et l'arrivée au pouvoir d'une majorité de droite, la plus à droite depuis 1871, font aboutir en 1921 la création d'un corps spécialisé dans le maintien de l'ordre intérieur, la garde républicaine mobile (GRM), après quatre décennies de refus des radicaux-socialistes. Son efficacité conduit le pouvoir à en accroître les effectifs et à lui confier les opérations de maintien de l'ordre en lieu et

place de l'armée et de la gendarmerie départementale. Les grandes grèves de l'été 1930, qui mobilisent 700 usines et 150 000 grévistes, constituent le baptême du feu de ces pelotons de gendarmerie mobiles. La fin du mouvement, sans état de siège ni morts, constitue pour le politiste Patrick Bruneteaux, un moment décisif dans le basculement de la violence répressive en maintien de l'ordre. Pourtant, à Paris, la répression qui frappe le PCF et la CGTU rappelle celle des syndicalistes révolutionnaires du début du siècle, tandis que les ligues de droite et d'ex-

trême-droite ne sont guère inquiétées. En mai 1927, Gaston Monmousseau, secrétaire de la CGTU est ainsi condamné à quatre mois de prison pour excitation de soldats à la désobéissance, tandis que sept députés communistes sont également visés. On peut également penser aux emprisonnements d'Henri Gautier, en février 1927 ou à l'été 1932. Les manifestations, comme celle contre l'exécution des anarchistes Sacco et Vanzetti le 23 août 1927 ou le jeudi rouge du 1^{er} août 1929, se heurtent toujours à une présence policière et militaire massive et à



Défilé des survivants du centre de détention d'Eysse, à Villeneuve-sur-Lot, sans date © DR | coll. IHS CGT Métaux

des arrestations préventives. C'est également en cette fin des années vingt que le PCF et que la SFIO mettent sur pied des groupes structurés d'autodéfense, préparés sur un mode militarisé. On retrouve l'uniforme, les armes (cannes plombées, lance-pierres et boulons), une préparation physique (boxe, course à pied et maniement du bâton) et une forte hiérarchisation. Cette orientation fut cependant temporaire et l'on retrouva des services d'ordre plus classiques à partir du Front populaire.

Après une brève éclipse durant le Front populaire, la répression s'abattit de nouveau avec force à partir de novembre 1938, avec l'évacuation des usines occupées, la réquisition dans les services publics, les mines et les ports

et docks, des arrestations et, finalement, des licenciements massifs. La bourgeoisie tenait ainsi sa revanche.

La signature du pacte germano-soviétique en août 1939 est le prétexte pour le gouvernement Daladier de faire paraître et de mettre en œuvre des décrets-lois interdisant la presse communiste et ordonnant la dissolution du parti communiste et des organisations dirigées par des communistes. Des milliers d'arrestations administratives, sans procès ni motifs, sont ainsi faites par la III^e République, parmi lesquels des élus politiques et des dirigeants syndicaux. Durant la Seconde Guerre mondiale, le « maintien de l'ordre » et la répression des activités syndicales et politiques sont assurés par le régime de Vichy, avec le concours des forces d'occupation. Arrestations, emprisonnement, tortures, déportation, exécution sont les réponses apportées aux actes de rébellion ou de résistance comme celui, héroïque, des mineurs en 1941.

Les années chaudes de la guerre froide et des guerres de décolonisation

À la Libération, la situation est la suivante. La garde républicaine mobile (GRM) est discréditée, comme l'ensemble des forces de repres-

sion ayant agi sous le régime de Vichy. Le quasi-monopole dans le maintien de l'ordre acquis entre 1921 et 1940 doit désormais être partagé avec de nouvelles venues : les compagnies républicaines de sécurité (CRS) qui sont le regroupement des organisations résistantes communistes francs-tireurs et partisans (FTP) d'une part et des groupes mobiles de réserve (GMR) créés par le régime de Vichy et placés sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur d'autre part. Ces derniers sont récupérés par le pouvoir gaulliste en 1944 et cette fusion ne s'explique que par la volonté de contrôler et d'encadrer la résistance communiste. Les CRS ne deviennent une force républicaine de maintien de l'ordre qu'en 1947, à l'occasion des premiers conflits sociaux du printemps qui provoquent l'éviction des communistes.

De 1947 au début des années 1960, durant les années chaudes de la guerre froide et des sales guerres de décolonisation, le pouvoir fait de nouveau appel à la gendarmerie départementale et à l'armée contre les grèves et les manifestations. En 1947 et 1948, c'est l'état de siège sur le carreau des mines, autour des usines et dans les villes ouvrières. Des chars stationnent dans les lieux stratégiques. A Firminy, une rafale de mitrailleuse tue un ouvrier,



Une carte en hommage aux quatre victimes du 4 décembre 1947 à Valence © coll. IHS CGT Métaux

Max Chaptal. Les années 1950 sont identiques, avec des évacuations brutales d'usines en grève, comme à Renault Billancourt en février 1950, et des interventions musclées contre des manifestations. En avril de la même année, Edouard Mazé est ainsi abattu à Brest. Deux autres grévistes perdirent encore la vie à l'occasion des grèves de 1955 et 1957 à Nantes et Saint-Nazaire.

La lutte pour la paix est particulièrement visée par la répression, notamment judiciaire. En vertu d'une loi adoptée en mars 1950, relative aux tentatives de démoralisation de l'armée et de la nation, pas moins de quatre secrétaires

confédéraux, onze dirigeants d'unions départementales et soixante-dix secrétaires de syndicats ont ainsi été déférés devant les juges en une année ! Dans un contexte où toutes les manifestations sont interdites à Paris, celle contre la venue du général nord-américain Ridgway en mai 1952 à Paris tourne à l'épreuve de force. Elle se solde par de violents affrontements, un mort, des centaines de blessés et plus de 700 arrestations, dont celle remarquée de Jacques Duclos, secrétaire général du PCF par intérim, qui fut accusé de complot en raison de la présence de deux pigeons et d'un radio-émetteur dans son coffre

de voiture. Dans la foulée, la CGT subit des perquisitions de ses locaux et des dirigeants de premier plan, comme Alain Le Léap, André Tollet ou encore Lucien Molino sont incarcérés. Des non-lieux furent finalement prononcés quelques mois plus tard.

N'oublions pas non plus que la lutte pour la paix en Algérie a également entraîné une réponse gouvernementale extrêmement brutale. Sans même évoquer les opérations militaires sur place, ni s'attarder sur les surveillances et les expulsions du territoire métropolitain, la répression des manifestations et les ratonnades constituent une réalité



Meeting de soutien aux « Dix de Renault », 1986 © DR | coll. IHS CGT Métaux

quotidienne des nord-africains en France. Songeons aux victimes du 14 juillet 1953, du 17 octobre 1961 ou encore du 8 février 1962.

Un dernier mot sur cette période. Elle a également été celle des expérimentations, avec les premières utilisations massives de gaz lacrymogènes, de grenades offensives, de chiens et de canons à eau.

Les années 68

Les grèves de mai-juin 1968, pour lesquelles on déplore deux morts et plusieurs milliers de blessés, dont une dizaine très sérieusement, sont l'occasion d'une remise à plat du dispositif de « maintien de l'ordre ». C'est ainsi que dans les années qui suivent, des réajustements techniques sont opérés, les textes déontologiques sont intégralement refondus, un centre de forma-

tion et de perfectionnement continu est ouvert et l'accent est porté sur le retour d'expériences, avec la rédaction et le partage systématique des comptes-rendus d'intervention, l'analyse de situation grâce aux photographies et aux enregistrements audiovisuels. Côté renseignement, les Renseignements généraux mettent sur pied le fichier MR pour recenser les « agents subversifs » et les « mouvements révolutionnaires ». En janvier 1970, celui-ci compte 45 000 notices biographiques. La Préfecture de police de Paris, de son côté, dispose d'un fichier recensant 17 000 étudiants. Côté répression, l'arsenal juridique est renforcé par l'interdiction de toutes les manifestations sur la voie publique, la dissolution de plusieurs organisations d'extrême-gauche et d'extrême-droite et le renforcement des sanctions par l'adop-

tion de la loi « anticasseurs » en juin 1970 et de la loi Sécurité et Liberté en février 1981. Des petits groupes offensifs, pour arrêter rapidement des meneurs ciblés, apparaissent chez les CRS, tandis que la Préfecture de police de Paris crée en 1969 un peloton de voltigeurs motoportés. Ces derniers, responsables de la mort de Malik Oussekiné en 1986 furent alors dissous, avant de réapparaître en décembre 2018 avec les détachements d'action rapide (DAR), puis en mars 2019 avec les brigades de répression de l'action violente motorisées (BRAV-M).

Ce virage répressif se ressent dans les mobilisations sociales, comme en témoignent l'évacuation des usines Lip en 1973, la lutte contre les émetteurs diffusant les radios de lutte ou encore les violents affrontements qui émaillent la lutte des sidérurgistes dans la seconde moitié des années 1970. Pour une certaine frange du patronat, et plus particulièrement dans l'automobile, les lendemains de mai-juin 1968 sont aussi ceux d'un soutien aux milices d'entreprise et aux syndicats-maison (CFT-CSL et CGSI en particulier), dont les violences conduisent à l'assassinat de Pierre Overney en février 1972 et de Pierre Maître en juin 1977.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 se traduit par quelques avancées concrètes,



Manifestation des Gilets jaunes place de la République à Paris le 26 janvier 2019 © Olivier Ortelpa | Flickr.com

avec par exemple la suppression de la loi anticasseurs et de la loi Sécurité et liberté ; ou encore la dissolution du Service d'action civique (SAC) gaulliste. Pour autant, les luttes sociales, notamment pour la défense de l'emploi et de l'outil de travail, ne sont guère mieux accueillies, si l'on songe à celle de SKF ou à la mort de Lucien Barbier, militant CGT et PCF tué à Amiens en novembre 1987 lors d'une manifestation.

En conclusion : la stratégie du choc

Ce balayage rapide d'un

siècle et demi d'histoire donne à voir une certaine pacification dans la répression du mouvement social et une institutionnalisation des manifestations et des organisations syndicales et politiques. Il s'agit là d'un regard global, loin des drames individuels provoqués par la mort, les blessures ou encore par la confrontation avec la justice. Mais force est de constater que la situation n'est plus celle des fusillades aveugles de la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Pour autant, ce constat doit être nuancé avec le virage sécuritaire et autoritaire opéré depuis le début des années

1990. La doctrine du maintien de l'ordre a évolué puisqu'il ne s'agit plus seulement de contenir et de refouler la foule mais désormais de « frapper les corps », pour reprendre l'expression de Pierre Douillard-Lefèvre. On pense alors à l'extrait d'une enquête du Monde du 7 décembre 2019, citant un responsable de la police : « Allez-y franchement, n'hésitez pas à percuter ! Ça fera réfléchir les suivants ».

Quelques exemples, parmi d'autres de cette dérive. En 1995, Claude Guéant, directeur général de la Police nationale, équipe les policiers de lanceurs de balle de dé-

fense en caoutchouc (LBD) pour les interventions dans les quartiers populaires, avant d'étendre leur usage dans les manifestations en 2007, usage pourtant rejeté par les CRS une décennie plus tôt en raison du caractère potentiellement dangereux de cette arme. Ils équipent aujourd'hui largement les forces policières, de même que le Taser, un pistolet à impulsion électrique, introduit en 2004. Cette arme, classée en catégorie B comme le fusil à pompe, est, depuis 2010 introduite dans certaines polices municipales. Dans le même sens, en 2016, Bernard Cazeneuve annonçait la fourniture aux brigades anti-criminalité de fusils d'assaut HKG36, jusqu'alors réservés aux forces d'intervention d'élite.

Depuis 2003, la loi autorise la police à effectuer un prélèvement ADN pour toute personne présumée ou jugée coupable de la quasi-totalité des actions illégales, sans limite d'âge. Tous ces prélèvements sont regroupés au sein du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) qui comptait 3,5 millions de profils en 2018. Et cela ne s'arrête pas là, avec le développement de la reconnaissance faciale dans les manifestations et l'utilisation des réseaux sociaux à des fins de surveillance.

En 2005, le GIGN et le commando marine Hubert inter-

viennent contre les grévistes de la Société SNCM qui occupaient le navire Pascal Paoli dans le port de Bastia. L'opération terminée, le navire est escorté par la Marine nationale. Depuis, des unités du Raid ou du GIPN interviennent pour évacuer des squats ou des usines occupées, par exemple avant la COP 21 en décembre 2015. Dans le même temps, on complète les effectifs des forces de maintien de l'ordre avec des individus non-formés, issus des brigades anti-criminalité (BAC) par exemple, ou un certain Alexandre Benalla...

Ce virage autoritaire n'est pas propre à la France et on l'observe au Chili, en Colombie, au Brésil, en Egypte ou encore en Algérie, pour ne prendre que ces quelques exemples. Cette stratégie du choc est inquiétante et impose une réponse à la hauteur. Celle-ci ne doit pas perdre de vue que le « maintien de l'ordre » s'est construit pour offrir une régulation pacifiée des grèves et des manifestations. Mais si ce « maintien de l'ordre » s'avère insuffisant, la réponse sera celle du « rétablissement de l'ordre », c'est-à-dire la reprise en main par l'armée et la gendarmerie, quel qu'en soit le prix humain et politique. Face à un pouvoir aux abois et à un système économique en crise, notre réponse doit plus que jamais être de classe et de masse. ●



d'info sur :
<https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/>





Les violences policières dans la grande lutte des sidérurgistes de 1979

Cette grande lutte des sidérurgistes lorrains et du Nord mériterait de consacrer une analyse plus approfondie à ce qui s'est passé durant l'année 1979 et à ses suites sur les violences policières qui se sont déroulées contre des travailleurs en lutte pour préserver leur emploi et leur outil de travail.

À cette époque, j'étais le responsable pour la FTM de la région Nord-Pas-de-Calais et l'un des responsables de la commission nationale de la sidérurgie. J'avais milité auparavant à Usinor Dunkerque, l'entreprise la plus importante du groupe Usinor.

Mon propos sera donc, vu le temps imparti, de vous parler de ces violences qui se sont déroulées contre les sidérurgistes en lutte à Usinor Denain et Longwy, les principaux

lieux de production d'acier en France durant le XX^{ème} siècle.

La CGT était très puissante dans ces deux entreprises considérées comme des bastions, avec un taux de syndicalisation très important et une audience électorale frôlant la majorité absolue. Dans ces deux villes, le parti communiste français détenait les sièges de députés et les mairies. Cela a compté dans la bataille des sidérurgistes et dans l'ampleur de la lutte qui a alors pris une dimension nationale.

Ce n'était pas, bien sûr, du goût du patronat de la sidérurgie et encore moins du pouvoir libéral de Valéry Giscard d'Estaing et de son premier ministre Raymond Barre, le véritable casseur de la sidérurgie française. Pour rappel, Raymond Barre a eu cette repartie suivante à l'annonce du plan Acier et des licenciements massifs projetés, je le cite :

« la meilleure façon de lutter contre le chômage, c'est de travailler ».

Un mépris et une provocation à l'égard de ceux et celles qui avaient usé leur vie dans ces hauts-fourneaux et aciéries et produit de l'acier pour relever le pays, notamment après les deux guerres mondiales.

La violence s'est dès lors exercée contre ceux qui osaient défier l'État et qui

manifestaient contre cette décision de casser les grandes entités industrielles de la sidérurgie du Nord et de la Lorraine.

Cette violence est marquée, au niveau européen, par la brutalité du système capitaliste de se désengager de la sidérurgie et de détruire les capacités de production les plus importantes en Europe et plus particulièrement en France.

La colère s'est alors exprimée à Denain et à Longwy, mais également dans d'autres bassins industriels comme celui de la Loire. Cette colère mit en branle de nombreuses forces de police et de gendarmerie, avec la volonté de réprimer les sidérurgistes qui voyaient l'ampleur des dégâts humains d'une telle décision et d'un avenir qui devenait incertitude pour eux et leurs familles.

Les violences policières, en fait, ne furent que la résultante de la violence d'un État chargé d'appliquer le plan acier européen de casse consistant à mettre au chômage ou à muter des dizaines de milliers de sidérurgistes, sans parler des dégâts collatéraux pour les sous-traitants de la sidérurgie.

Une bataille s'engage donc après l'été 1978. Elle est massive et a une résonance nationale, bien au-delà de la seule sidérurgie. Nous sommes à un moment où la crise du système capitaliste se manifeste



Carte postale éditée par l'Union locale CGT, 1979 © coll. IHS CGT Métaux

concrètement par des restructurations industrielles et la volonté de supprimer ce que Raymond Barre appela par la suite « les canards boiteux ».

L'action est unitaire, bien sûr certains traînent les pieds, cherchent déjà la porte de sortie et cela se vérifia par la suite avec l'acceptation d'une convention sociale prévoyant la casse d'outils de production tels que les hauts-fourneaux et aciéries de Denain et de Longwy.

Dans cette bataille, nous nous opposons à ce plan acier venu tout droit du cartel Eurofer qui

avait demandé et obtenu que la sidérurgie soit considérée en état de crise manifeste ; c'est un commissaire européen, le comte Étienne Davignon, qui dirigeait la manœuvre. J'ai représenté la CGT au comité consultatif de la CECA et je peux vous dire le mépris de ce commissaire qui n'acceptait pas l'idée que l'on puisse s'opposer à son plan de restructuration. Une restructuration qui visait, après celles des mines de fer et de charbon, à aller plus loin et la sidérurgie n'était qu'un des prémices à ce qui allait ensuite concerner toute

l'industrie française.

Avec toutes les organisations syndicales – et ce n'était pas rien à cette époque – nous avons voulu contrecarrer ces décisions par des propositions industrielles qui furent rejetées d'un revers de la main par Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, et nous sentions bien qu'il y avait une volonté manifeste de s'en tenir aux décisions de cette Europe ultra-libérale. Alors les manifestations ont pris un tour tout autre, débouchant sur une colère qui ne demandait qu'à s'exprimer.

écoute radio-quinquin

CGT NORD - PAS-DE-CALAIS



Face A

Texte :
Pourquoi
on a fait Radio-Quinquin

Musique :
Indicatif de la Radio

Face B

**Écoute
Radio-Quinquin**
sur l'air du P'tit Quinquin
d'après A. Desrousseaux

*Disque réalisé
par des militants
de la CGT
au profit de
Radio-Quinquin*

Pochette du disque édité en soutien à Radio Quinquin © coll. IHS CGT Métaux

Je ne peux vous citer ici toutes les actions menées pour contrer ce plan acier mais simplement vous évoquer les plus importantes : à Usinor Longwy, où l'usine fut en grève massive, tandis qu'Usinor De-

nain connaissait de puissants arrêts de travail ; l'organisation de « portes ouvertes » pour montrer la qualité des installations que voulaient détruire les maîtres des forges ; les multiples déplacements massifs

avec l'occupation du consulat d'Allemagne à Lille et de l'Aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle, ou encore des initiatives spectaculaires à Longwy. La population marquait sa solidarité et agissait avec les

sidérurgistes par des rassemblements massifs aux portes des usines et dans la ville.

Devant cette force imposante en mouvement, la répression allait s'abattre sur les salariés. Elle allait s'abattre à Longwy et à Denain, mais aussi ailleurs, là où les menaces commençaient à se faire sentir ; et notamment dans la Loire à Firminy où la production d'aciers spéciaux était particulièrement visée. Mais Denain et Longwy ont été des lieux significatifs de la bataille contre les fermetures et les licenciements.

J'ai vécu la quasi-totalité de la lutte à Denain, j'ai vu ces hommes et ces femmes se battre magnifiquement pour garder leur emploi, pour leurs enfants et petits-enfants. L'exaspération était à son comble, ils ne pouvaient comprendre que l'on ferme leur usine du jour au lendemain pour des raisons financières. Je les vois toujours lors de cette belle journée « portes ouvertes », montrer l'état moderne de leur haut-fourneau, de leur aciérie et du train à bandes. Des dizaines de milliers de personnes défilèrent plusieurs jours durant pour apporter leur solidarité à ces sidérurgistes et à leur famille.

L'annonce de la suppression d'emplois à Denain et à Longwy a été plus qu'une goutte d'eau faisant déborder le vase. Je les vois encore le jour de cette notification lors d'un

comité central d'entreprise à Paris, où ils étaient tous venus pour apprendre que leur emploi allait être supprimé. Ce jour-là, j'ai bien cru que leur colère allait prendre la forme d'un désespoir violent. La vitrine en verre armé du siège de l'entreprise a manqué d'exploser et heureusement qu'elle n'a pas cédé car personne ne pouvait dire ce qu'il se serait passé si les salariés avaient pénétré dans les bureaux de la direction d'Usinor.

Cette colère s'est exprimée encore plus fortement quelques semaines plus tard.

Au retour d'une manifestation, des sidérurgistes furent sortis d'un car, alignés contre un mur comme des délinquants et frappés par les gardes mobiles à coups de crosse. Le lendemain eut lieu ce que la presse appela les « émeutes de Denain » ; j'y étais et je vois toujours les travailleurs - ouvriers, employés et cadres - sortir de l'usine et prendre la direction du commissariat de police de Denain pour l'envahir. Ce fut un déchaînement de violence policière considérable ; toute la journée, la population et les travailleurs de Denain affrontèrent les forces de répression jusque tard dans la nuit. Il y eut des blessés de part et d'autre.

Cette violence fut imputée

aux sidérurgistes par le gouvernement ; elle n'était que l'expression d'une colère légitime devant la volonté exprimée par l'État de ne rien céder. Cet État avait pris en main la sidérurgie française non pas pour la sauver mais pour la liquider sur les ordres de l'Europe libérale.

Une violence d'État, j'emploie volontairement cette expression, qui s'est étendue à toutes les luttes en cours. À Longwy et à Denain se montèrent des radios de luttes : Radio Lorraine Cœur d'Acier dans la première et Radio Quinquin dans la seconde. Ces deux radios ont porté la parole des sidérurgistes, des travailleurs des autres entreprises, des habitants ; cela était trop pour Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre. On n'imagine pas avec quelle violence ils ont tenté d'interdire ces radios, qu'il fallait déplacer sans cesse pour qu'elles ne soient pas détruites par les CRS et gardes mobiles.

Cette lutte était d'une grande popularité. Toute la population française faisait corps avec les sidérurgistes. Cela était insupportable pour l'État.

La violence policière et étatique a alors pris une orientation dépassant le cadre de la légalité, lors de la grande manifestation des sidérurgistes à Paris le 23 mars 1979, organisée par la seule CGT. Il serait trop long ici d'en examiner les



L'aciérie de l'usine sidérurgique La Providence à Réhon, vue depuis le cimetière en 1978
© Bruno Barbaresi | Wikimedia Commons

raisons et le contexte ; je dirais simplement que des désaccords se sont manifestés entre une dimension professionnelle ou interprofessionnelle des luttes. Cette question de la coordination des luttes mériterait à elle seule un autre débat.

Le 23 mars 1979 fut une démonstration massive de la mobilisation de tous les sidérurgistes de France, avec une participation interprofessionnelle, ainsi que de la population qui soutenait les sidérurgistes. Elle a certainement, en cette fin de XX^{ème} siècle, été la plus grande manifestation à

Paris après celles de 1968.

C'est à cette occasion que nous avons assisté à des provocations policières d'un tout autre niveau. Derrière ces provocations se précisait la volonté gouvernementale de tout faire pour rendre cette lutte impopulaire. Des provocateurs de tous poils, que l'on nomme des « casseurs », sont apparus. Des casseurs certes, mais de drôles de casseurs ! J'ai vu le service d'ordre de la CGT démasquer et découvrir à sa grande stupeur que les casseurs de vitrines de la place de l'Opéra étaient des policiers

en civil possédant tout l'attirail pour casser.

Cette grande journée s'est terminée par la répression des manifestants poursuivis jusqu'à l'intérieur de la gare de l'Est et a été l'occasion pour la CGT d'étreindre pour la première fois dans les médias, et en particulier à la télévision, la mise en avant des bandes de « casseurs » présentés comme proches de la CGT.

Je me souviens d'un échange radiophonique que j'ai eu à Europe 1 le lendemain avec Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, qui dénonçait la

CGT et auquel j'ai répondu que c'était ses flics qui portaient la responsabilité de cette casse sur les boulevards parisiens. Il m'a menacé de porter plainte pour diffamation envers la police ; j'attends toujours !

Violences d'État, oui, lorsqu'on voit les dégâts occasionnés par le libéralisme. Le paysage industriel est devenu une friche, la vie sociale et économique a été anéantie, des

hommes et des femmes ont perdu leur travail, certains ont été reconvertis par la convention dite « sociale », d'autres n'ont pas retrouvé une vie sociale ailleurs, d'autres ont mis fin à leur jour, des familles se sont défaites dans le chômage et la précarité. Ces villes, Denain et Longwy, ne s'en sont pas relevées aujourd'hui.

Cette violence d'État ne visait qu'à appliquer les décisions du grand capital et la sidérur-

gie a été le signal pour établir l'ordre libéral, celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, avec son industrie brisée et ses régions vidées de leur substance économique. La sidérurgie a été la marque de fabrique des plans sociaux qui se sont ensuite multipliés pour fermer des entreprises et placer les capitaux là où les profits étaient les plus élevés.

La violence d'État a bien été au service du capital. ●



ADHÉSION 2020 > IHS CGT Métallurgie



Organisation de + 50 adhérents : 82 €
 Organisation de - 50 adhérents : 22 €
 Individuel : 22 €

• Règlement à l'ordre de :
IHS CGT Métallurgie

Possibilité de préinscription
 pour une demande de
 prélèvement avec un relevé
 d'identité bancaire IBAN

ADHÉSION 2020

Nom & prénom :

Organisation :

Adresse :

Tél. : Mobile :

Mail : @

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT MÉTALLURGIE

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris



• **Claude VEN**



À l'occasion du mouvement des gilets jaunes, une chaîne d'information permanente avait invité un historien du mouvement social qui avait rappelé que ce n'était pas la première fois qu'il y avait des violences aussi importantes dans les rues de Paris, prenant pour exemple la manifestation des sidérurgistes organisée par la CGT en mars 1979 qui s'était terminée par la casse et le pillage du quartier de l'Opéra mais sans mentionner qu'il y avait des forces de l'ordre parmi les casseurs. Il me paraissait donc important de le rappeler. Certains d'entre vous ont vécu ces événements mais il y en eut d'autres, chez PSA-Sochaux en mai 68 (2 morts) ou SKF par exemple, et je vous invite à nous faire part de votre expérience.

• **Michel TUAL**



Il faut bien reconnaître que notre vie militante a été jalonnée de violences. Certaines des manifestations que nous avons faites se sont déroulées dans des conditions assez dures mais mon père et mon grand-père me rappelaient souvent qu'à leur époque, les manifestations étaient très éprouvantes.

Emeric Tellier a parlé tout à l'heure du drame de Fourmies, qui s'est passé quatre ans avant la naissance de notre organisation syndicale ; c'était la première fois que l'on tirait sur des manifestants et cela a beaucoup marqué le Nord.

Plus près de nous, je me souviens qu'en 1953, nous avons manifesté à l'occasion de la venue du général Ridgway et que cette manifestation fut extrêmement violente puisqu'il y eut des morts. Je me souviens d'y avoir vu un camion de CRS qui avait remonté tout le cortège, projetant les manifestants d'un côté et de l'autre, avant d'être arrêté par une foule déchaînée au milieu de laquelle il ne valait pas plus qu'une boîte d'allumettes.

Mais je crois que l'on atteint des sommets d'atrocité le 17 octobre 1961, lorsque la manifestation des Algériens fit plus de 200 morts, ce qui me bouleverse encore aujourd'hui. J'aurais aussi une pensée pour les victimes de la station Charonne.

Il ne faut pas séparer les ex-

pressions populaires, qu'elles soient pour les métallos ou pour d'autres. Toutes les luttes ont la même cause, à savoir le bien être du salariat.

• **Daniel HENRIET** (Marne)



À l'époque de l'assassinat de Pierre Maître (1977), la ville de Reims était dirigée par un maire communiste, de même qu'Epernay et Châlons-en-Champagne, et ces trois municipalités avaient fait le choix de soutenir les salariés en lutte. Or à cette époque, le patron de VMC était un certain Maurice Papon, ce qui explique que les relations entre ces municipalités, la direction de l'entreprise et la CGT aient fait des « étincelles ». Aujourd'hui, l'assassin de Pierre Maître a purgé sa peine et est toujours en vie alors que Pierre Maître n'a pas vu grandir ses enfants ni vieilli auprès de son épouse. Je suis contre la peine de mort mais le fait est qu'il y a aujourd'hui un tueur vivant et une famille endeuillée. A l'époque, les métallos étaient à la pointe des grèves et le patronat de l'époque n'avait rien cédé, de peur que toute la ville rejoigne le mouvement. C'est dans ce

contexte que s'est produit ce drame.

• **Jean-Marie VERNHES**,

retraité des métaux de Pamiers (Ariège)



À Aubin, près de Decazeville (Aveyron), se trouve un mémorial des Fusillés des Forges. Le 8 octobre 1869, sur le plateau des forges de la Compagnie d'Orléans, se déroula un drame sanglant. Plus de 1 400 mineurs, forgerons, femmes et enfants étaient venus protester contre la dureté de leurs conditions de travail. Face à cette foule, un détachement de trente soldats, jeunes recrues pour la plupart, obéit à l'ordre de tirer. Un coup de feu claqua, suivi de beaucoup d'autres. Quatorze personnes y laissèrent leur vie, dont une femme et un enfant de sept ans, et parmi les vingt-deux autres victimes, trois ne survécurent pas. Cette tragédie connut un retentissement national. Elle fut reprise par Victor Hugo, qui en fit un poème (Aubin), ainsi que par Emile Zola qui s'en inspira pour écrire Germinal. Voici un extrait du poème de Victor Hugo :

« ... Nous avons demandé, ne croyant pas déplaire,
Un peu moins de travail, un peu plus de salaire.
Et l'on vous a donné quoi ? - Des coups de fusil.
Je m'en souviens, le maître a froncé le sourcil.
Mon père est mort frappé d'une balle. - Et ta mère ?
Folle. - Et tu n'as plus rien ? - Si. J'ai mon petit frère.
Il est infirme, il faut qu'il vive de façon
Que j'ai mendié, mais on m'a mise en prison.
Je ne sais pas les lois mais on me les applique. »

• **Jacques COHN**, retraités des métaux Saint-Denis



Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de représentant de la fédération de la police parmi nous car ses membres ont des propositions pour une police au service de la population et il faudrait mieux les connaître.

• **Louis DRONVAL**, retraités des chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)



À propos du conflit survenu lors de la reconstruction de la ville de Brest, il existe un film - hélas disparu - de René Vautier qui a été retranscrit dans un album de bandes dessinées intitulé Un homme est mort.

Bernard Lamirand a par ailleurs fait référence au plan Davignon pour la Métallurgie et j'ai vécu la même chose dans la construction navale. La répression n'a pas été la même mais l'objectif industriel, lui, l'était, en l'occurrence la casse de la construction navale, qui est passée de cinq chantiers à un, et de la réparation navale.

Sur le fond du débat, à savoir la répression, il me semble que Nantes, avec Paris et d'autres, est une ville test. De nombreuses manifestations y ont été gazées, encadrées par les forces policières, pénétrées par les Black-blocs... Toutes ces manifestations, quel qu'en soit l'objet et le nombre de participants, sont « fliquées », que ce soit sur le climat, les lycéens protestant contre la réforme du bac, la fête de la musique avec un mort noyé

d'info sur : <https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/>



dans la Loire, etc. Le tout à grand renfort médiatique, que ce soit dans la presse locale, nationale, voire internationale. Les dégradations sont mises en avant et non ceux et celles qui expriment leurs colères et leurs aspirations à un autre avenir. Saint-Nazaire, qui a connu par le passé des conflits très violents, est en revanche calme : pas de « flics », pas de violences.

Mon propos vise un autre aspect de la répression : le droit syndical. Avec leurs insuffisances, les lois Auroux avaient élargi les droits précédemment conquis : nombre de représentants (délégués du personnel, comité d'entreprise, délégués syndicaux), augmentation du nombre d'heures de délégation, création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en lieu et place de la commission hygiène et sécurité du comité d'entreprise, droit d'expression des salariés, heures d'informations syndicale...

Après les lois Rebsamen et El Khomri, un nouveau coup dur a été porté avec la mise place des comités sociaux d'entreprise (CSE) : moins de représentants, moins d'heures de délégation et fusion des institutions. Fondamentalement, au-delà du pur droit syndical, c'est le droit et la capacité des salariés à se défendre, à conquérir voire à s'organiser

qui est en jeu. Avant l'adoption de la loi, les responsables syndicaux s'interrogeaient déjà sur la manière d'être le moins mal « mangé ». J'ai eu des débats divers sur ce sujet, soit en tête-à-tête, soit en réunion, à l'USTM en particulier et rien n'y a fait. Ensuite, pour les promoteurs de la loi (gouvernement mais surtout patronat), c'est un boulevard qui s'est ouvert devant eux. Cumulé avec le vote électronique, la représentation est mal en point.

La répression des manifestations et des grèves est importante, mais n'oublions pas les attaques portées contre le droit syndical !

• **Simon MIRALIKAN**

(Ile de La Réunion)



Sur l'île de la Réunion, nous subissons tous les jours la répression policière. Ainsi, la semaine dernière, alors que trois bateaux de croisière en provenance d'Italie, de Chine et des Caraïbes se trouvaient au large de notre île, des gens sont venus manifester au port pour interdire à leurs passagers de débarquer et la répression s'est abattue tout de suite. La répression est présente à

chaque instant de notre vie.

• **Gérard ESSON**, retraité Renault Valence (Drôme)



En 1947, les policiers tirèrent sur les grévistes à Valence et firent trois morts. Le secrétaire de l'UD de l'époque, Eugène Revel, prit en charge leurs enfants et les éleva. Nous avons commémoré cet événement récemment, avec la participation d'Albert Thivolle, secrétaire de l'UL de l'époque et qui fut blessé ce jour-là. Nous avons aussi invité à cette commémoration des jeunes lycéens et collégiens pour qu'ils connaissent cette histoire qu'ils n'apprennent pas à l'école.

En Drôme-Ardèche, après les manifestations du 5 mars, nous avons voulu prendre le pont de Granges, qui traverse le Rhône et l'autoroute A7, pour aller devant la chambre patronale qui se trouve côté ardéchois. Or par provocation, le préfet avait coupé la circulation sur l'autoroute et sur le fleuve afin de tourner l'opinion publique contre nous mais il n'y est heureusement pas arrivé. Lors de la manifestation suivante, les policiers ont carrément voulu couper

le pont mais les militants qui se trouvent du côté ardéchois ont réussi à les en empêcher. Il y a des provocations et sans un bon service d'ordre, il peut y avoir des heurts. Tout est fait pour que nous soyons discrédités aux yeux de la population.

• **Roger SYLVAIN**, retraité de Renault Billancourt (Hauts-de-Seine)



À Billancourt, l'usine a été rasée et le syndicat de retraités fait ce qu'il peut. Il s'est constitué dès la fermeture de l'usine en 1992, animé par des camarades de l'Ile Seguin. Nous avons aussi constitué une association nommée ATRIS (Association des travailleurs de Renault Ile Seguin) afin de perpétuer la mémoire de ce site. Des écoles nous envoient des classes pour que nous leur expliquions où était l'usine et ce que l'on y faisait.

Aujourd'hui, je suis préoccupé par le positionnement politique de certains militants. A toutes les élections importantes, les retraités votent à droite et beaucoup d'anciens travailleurs ont voté pour Macron en 2017. Comment re-

lancer le combat à l'approche d'une nouvelle période électorale ? J'ai été impressionné par le rôle joué par la CGT depuis un an, ainsi que par l'engagement de notre secrétaire général, et toutes nos structures joueront un rôle important dans le vote anti-droite.

• **Claude VEN**



Pour répondre à Jacques Cohn, si mon propos n'était pas d'accabler la police, il y a quand même dans cette corporation un syndicalisme d'un corporatisme regrettable, dont le comportement dans la période récente n'a pas été au service de la police. Il est cependant vrai qu'il y a parmi eux des syndiqués CGT auxquels il faudrait donner davantage la parole.

• **Denis JUPILLE**, retraité de Thales

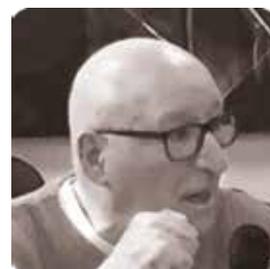


Outre la violence policière, je

voudrais aussi parler de celle de l'armée et j'ai trois épisodes en tête : la manifestation des sidérurgistes en 1979, où les grenades lacrymogènes tombaient comme à Gravelotte ; mai 1968, alors que j'avais été incorporé, quand je me suis opposé à mon colonel car nous étions armés à balles réelle pour monter sur Paris ; les dernières manifestations, où les policiers étaient toujours là. Pourquoi une telle répression ? En quoi nos revendications gênent-elles ? Parce qu'elles touchent l'économie et le capital.

Nous devons transmettre cette mémoire et rappeler que militer ne se limite pas à ses heures de travail. En 1936, nos camarades n'avaient pas d'heures de délégation et ils ont acquis une conscience de classe alors que nous avons aujourd'hui des militants très « administratifs ». A quoi bon rentrer plus tôt chez soi si c'est pour se planter devant BFM TV ?

• **Alphonse VERONESE**



Ce que je retiens des trois présentations, c'est le rôle et la place du pouvoir d'État,

comment il intervient, avec toute sa puissance, dans sa politique de soutien au capital et aux grandes multinationales. J'ajoute qu'outre la violence d'Etat, il y a aussi tous les actes de criminalisation du syndicalisme ; les procès contre les salariés de Dunlop Montluçon, de la SCOPD Manufrance ou de RVI en sont autant d'exemples. C'est aussi la ministre du travail qui conteste systématiquement les décisions des prud'hommes. Et cette criminalisation de l'action syndicale s'accroît car notre syndicalisme refuse de s'autolimiter, dans le contenu de ses revendications comme dans le développement de mobilisations unitaires, ce qui rend le pouvoir d'Etat d'autant plus fébrile, et donc dangereux.

• **Stéphane FLEGEAU**,

*secrétaire général adjoint
de la FTM-CGT*



Je suis originaire du Morbihan, où nous avons connu une lutte historique pour les forges d'Hennebont, qui fut marquée par de nombreuses manifestations, dont une marche des femmes et enfants de salariés

de Hennebont à Lorient qui se termina par une répression policière. Ce combat n'a pas abouti car les forges ont été fermées mais il a permis la création de la SBFM qui a repris les anciens salariés des forges. Cette histoire est perpétuée par le syndicat de la SBFM qui en a notamment fait une exposition.

On peut faire un lien entre la répression policière actuelle et la répression syndicale que mènent de manière coordonnée le pouvoir et le patronat. L'objectif de la première est de dissuader les salariés et leurs familles de manifester et le fait qu'à Paris, on ne voit plus de familles dans les manifestations. Quant à la deuxième, elle empêche le développement des revendications dans les entreprises. Ces attaques coordonnées conduisent à étouffer la capacité à s'organiser collectivement dans les entreprises et tous les lieux où la CGT est présente, à proposer des alternatives à la politique du patronat et du gouvernement. C'est cela qui explique nos difficultés à mobiliser dans les entreprises privées. La mobilisation n'est en effet pas encore à la hauteur de ce qu'elle devrait être, notamment sur les retraites.

Les droits syndicaux n'arrêtent pas de diminuer et nous sommes dans l'obligation de repenser notre capacité à nous organiser et à nous militer.

C'est une question primordiale pour notre organisation, les syndiqués et les salariés. La bataille que nous sommes en train de mener s'inscrit dans un temps long et la réforme des retraites n'est qu'une énième attaque contre la Sécurité Sociale mais l'individualisation et les modes de communication actuels ne favorisent en rien la réflexion collective pour faire aboutir les revendications et redonner de la crédibilité aux propositions de la CGT, qui sont constamment marginalisées car la CGT porte un projet de société à l'opposé de celui du gouvernement et du patronat. Il est donc primordial de se référer à l'histoire et de la faire connaître aux générations actuelles et futures. ●